

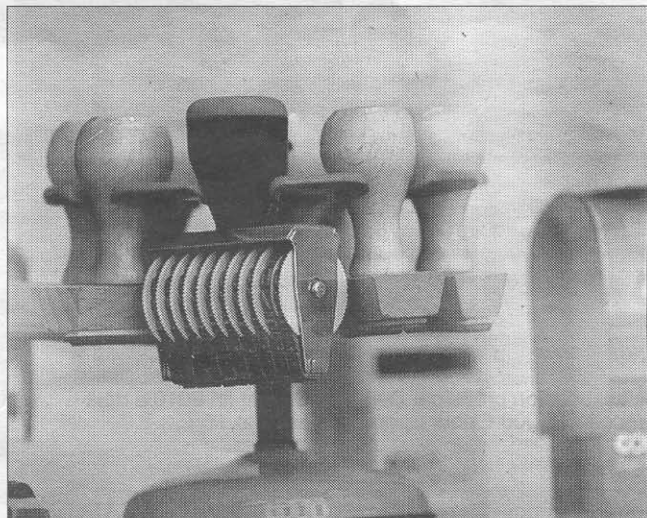
12 heures de conseil gratuit

L'ordre régional des experts-comptables de Bourgogne Franche-Comté lance une opération citoyenne intitulée « créer et accompagner la jeune entreprise » avec d'autres partenaires.

Pour donner toutes leurs chances aux entreprises nouvellement créées ou en passe d'être créées de survivre, l'ordre des experts-comptables de Bourgogne Franche-Comté va lancer une opération citoyenne intitulée « créer et accompagner la jeune entreprise », en partenariat avec différentes institutions (conseil régional, chambres consulaires, Oseo, Pôle emploi...), sans oublier les banques.

Deuxième région pilote

Après la Bretagne, la Bourgogne est la deuxième région de France à mettre en place un tel dispositif. « Il s'agit d'une offre de service, explique Eric Lambert-Muyard, secrétaire général de l'ordre régional des experts-comptables de Bourgogne Franche-Comté, où l'on va offrir 12 heures de conseil, d'accompagnement et de solutions de financements aux créateurs d'entreprises. Le but est de permettre aux porteurs de projets de bénéficier de conseils et d'un suivi personnalisé, source incontes-



Tous les partenaires à la création d'entreprises vont se regrouper pour aider les porteurs de projets. Photo G. Dufour

CHIFFRE

2 742 entreprises ont été créées en Bourgogne au cours du quatrième trimestre 2010. C'est 4 % de plus qu'au trimestre précédent.

table d'une meilleure pérennité de leur entreprise. Dans certains cas, quand le projet de création n'est pas viable, il vaut mieux ne pas se lancer... »

Sur la base du volontariat

Reste encore à l'ordre de convaincre les 129 experts-comptables du département, puisque cette démarche se fait uniquement sur la base du volontariat. Cette action

leur sera présentée en avant-première ce jeudi 17 février à 17 heures au Colisée, à Chalon. Pour l'instant, en Bourgogne Franche-Comté, déjà 44 experts-comptables se sont engagés à conseiller les créateurs d'entreprises. Les porteurs de projets pourront bénéficier de ses services à partir du 1^{er} mars. En attendant, un site internet a été mis en place (www.creer-accompagner.fr) où l'on retrouve la présentation de cette opération, ainsi qu'un quiz pour tester si vous êtes prêts à créer votre entreprise. Alors qu'attendez-vous pour faire comme les 2 742 personnes qui ont franchi le pas au quatrième trimestre en Bourgogne.

NICOLAS DESROCHES